

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SM300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de mortiers et bétons secs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Knauf Gips KG
Am Bahnhof 7
97346 Iphofen - Deutschland
T +49 932331-0 - F +49 932331-277
zentrale@knauf.de - www.knauf.de
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :
sds-info@knauf.de

Informations techniques

Service de renseignements techniques
T +49 (0)9001/31-2000 (see section 16)
knauf-direkt@knauf.de

Fournisseur

Knauf AG
Kägenstrasse 17
4153 Reinach - Schweiz
T +41 (58) 775 88 00 - F +41 (58) 775 88 01
Info@knauf.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux

ciment Portland; hydroxyde de calcium

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P313 - Consulter un médecin. P362 - Enlever les vêtements contaminés.
Phrases supplémentaires	: Faible teneur en chromates pour une durée d'au moins 9 mois à compter de la date de fabrication lors d'un stockage correct et au sec.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	<30 %	Non classé
ciment Portland	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	<18 %	Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335
hydroxyde de calcium	(N° CAS) 1305-62-0 (N° CE) 215-137-3 (N° REACH) 01-2119475151-45	≤2%	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Remarques	: La préparation est faible en chromate conformément à la directive de l'UE 1907/2006 (REACH). Le présent produit contient des réducteurs de chromate. De ce fait, la teneur en chrome(VI) soluble dans l'eau est de moins de 0,0002% En cas de stockage incorrect (l'humidité pénètre dans le produit) ou en cas de dépassement du temps limite de stockage, le réducteur de chromate contenu dans le ciment/liant peut prématurément perdre de son efficacité, et un effet de sensibilisation peut être déclenché par le ciment/liant en cas de contact avec la peau (H317 ou EUH203).
-----------	---

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: Eviter toute formation de poussière.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Éviter toute formation de poussière.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter toute formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec et frais.
------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SM300		
Suisse	Nom local	Poussière, inhalable [Valeur limite pour les poussières en général] / Staub, einatembar [Allgemeiner Staubgrenzwert]
Suisse	VME (mg/m³)	10 mg/m³ (i)
carbonate de calcium (471-34-1)		
Suisse	Nom local	Carbonate de calcium / Calciumcarbonat
Suisse	VME (mg/m³)	3 mg/m³ (a)
Suisse	Remarque	NIOSH
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Suisse	Nom local	Dioxyde de silicium cristallisé [Quartz, Cristobalite, Tridymite] / Siliciumdioxid, kristallin [Quarz, Tridymit, Cristobalit]
Suisse	VME (mg/m³)	0,15 mg/m³ (a)
Suisse	Remarque	HSE, NIOSH, OSHA
hydroxyde de calcium (1305-62-0)		
Suisse	Nom local	Hydroxyde de calcium / Calciumhydroxid
Suisse	VME (mg/m³)	5 mg/m³ (i)
Suisse	Remarque	NIOSH
ciment Portland (65997-15-1)		
Suisse	Nom local	Ciment Portland (poussières) [Ciment] / Portlandzement (Staub) [Zement]
Suisse	VME (mg/m³)	5 mg/m³ (i)
Suisse	Remarque	Kritische Toxizität: Lunge, Asthma; Notationen: S

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)			

Protection oculaire:

Lunettes de protection.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité étanches			EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P2	Protection contre les poussières	EN 149



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Solide
Apparence	: Poudres.
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 11
pH solution	: 10 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Lapin, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: > 11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

pH: > 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
CL50 poisson 1	50,6 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	49,1 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	184,57 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

ciment Portland (65997-15-1)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96 h, Pisces)

12.2. Persistance et dégradabilité

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

ciment Portland (65997-15-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

ciment Portland (65997-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

12.4. Mobilité dans le sol

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

hydroxyde de calcium (1305-62-0)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

ciment Portland (65997-15-1)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
hydroxyde de calcium (1305-62-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
ciment Portland (65997-15-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Vider complètement les emballages avant élimination. Les emballages souillés ne doivent pas être traités comme des déchets banals.
Suisse - Code de déchets (VeVA)	: 17 09 03 - [sc] Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier contenant des substances dangereuses; 17 01 01 - Béton de démolition

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- Transport par voie terrestre**

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1 \%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

This safety data sheet replaces the previous version of 16.04.2015. The following changes were made:

Autres informations

: Service de renseignements techniques (voir point 1):
Un appel à Knauf Direkt coûte 0,39 €/minute. Les appelants dont le numéro de téléphone n'est pas enregistré dans la base de données de Knauf Gips AG, par ex. les maîtres d'ouvrage privés ou les non-clients, paient 1,69 €/minute depuis le réseau fixe allemand. Le prix des appels provenant d'un réseau portable dépendent du fournisseur et de ses tarifs.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Knauf FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.